

MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DE-MONTAUBAN

PROCÈS-VERBAL SÉANCE ORDINAIRE DU 10 MAI 2019

Séance ordinaire de ce conseil, tenue à Notre-Dame-de-Montauban, à 19 heures 30 minutes, le 10^e jour du mois de mai deux mille dix-neuf (2019), au Centre municipal de Notre-Dame-de-Montauban, 477 avenue des Loisirs.

À laquelle sont présents les membres du conseil:

Monsieur Serge Deraspe, maire
Madame Martine Frenette, conseillère
Madame Marjolaine Morasse, conseillère
Madame Diane Du Sablon, conseillère
Monsieur Donald Dryburgh, conseiller
Madame Ginette Bourré, conseillère
Madame Guylaine Gauthier, conseillère

Tous membres du conseil et formant quorum.

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

- 1.1 Ouverture de l'assemblée
- 1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal du 12 avril 2019
- 1.4 Dépôt du bordereau de correspondance d'avril 2019
- 1.5 Mobilier pour le bureau du maire
- 1.6 Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf : Demande du maintien du service de guichet automatique sur le territoire de Notre-Dame-de-Montauban

2 TRÉSORERIE

- 2.1 Autorisation des dépenses du mois d'avril 2019
- 2.2 Adoption du rapport financier 2018 et rapport de l'auditeur indépendant Raymond, Chabot, Grand, Thornton
- 2.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 3.1 Mise à jour de l'effectif des pompiers
- 3.2 Nomination d'un directeur pour le SISEM
- 3.3 Protocole d'intervention - Sauvetage d'urgence en milieu isolé pour le territoire de la MRC de Mékinac
- 3.4 Renouvellement du contrat de licence et de soutien technique du SISEM avec Ico Technologies
- 3.5 Engagement de crédit pour les licences des tablettes du SISEM et de Notre-Dame-de-Montauban
- 3.6 Engagement de crédit du SISEM pour l'achat d'une banque d'heures chez CLR

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

- 4.1 Épandage et fourniture d'abat-poussière
- 4.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) 2018 - Dossier #2018-35005-04-609

- 4.3 Nettoyage du puits aux Mines: heures supplémentaires
- 4.4 Mandat à LCS pour le recherche de fuites dans les 2 réseaux d'aqueduc

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 5.1 Avis de motion du règlement 2019-366 créant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques
- 5.2 Dépôt et présentation du projet de règlement 2019-366 créant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques
- 5.3 Avis de motion du règlement d'emprunt #2019-367 d'un montant de 400 000\$ aux fins de financer le Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques #2019-366
- 5.4 Dépôt et présentation du règlement d'emprunt #2019-367 d'un montant de 400 000\$ aux fins de financer le Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques #2019-366
- 5.5 Formations à suivre par l'inspecteur en bâtiment et en environnement
- 5.6 Tenue d'une formation par InnovExplo
- 5.7 Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques
- 5.8 Protocole d'entente de collaboration entre les différentes organisations et les autres acteurs pour les situations d'insalubrité dans les habitations
- 5.9 Approbation du règlement d'emprunt #32-2019 de la RRGMRP décrétant un emprunt de 3 376 758\$
- 5.10 Application du règlement 309 sur les nuisances

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 6.1 Départ des religieuses
- 6.2 Mérule pleureuse
- 6.3 Aide financière Fête Nationale 2019
- 6.4 Appui à la demande de soutien aux événements à la MRC de Mékinac pour le NDA JAM
- 6.5 Demande du NDA JAM: aide financière et leurs besoins
- 6.6 Autorisation prêt de l'employé en loisirs et d'un employé en voirie pour le NDA JAM
- 6.7 Demande aux gouvernements provincial et fédéral d'investir plus rapidement dans les réseaux mobile sans fil pour les milieux ruraux afin d'assurer la pérennité des systèmes de communication utilisés par la sécurité publique
- 6.8 Demande à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement et de l'Accessibilité, l'Honorable Carla Qualtrough de revoir l'offre de service de Poste Canada afin de faciliter l'accessibilité aux services de numéraire
- 6.9 Demande de subvention pour un projet pilote pour déployer la Fibre Internet à Haut débit sur les installations d'un réseau privé sur 10 km d'un secteur du territoire de Notre-Dame-de-Montauban non couvert par Pure-Fibre de Telus
- 6.10 Négociation d'entente ou de contrat en lien avec les services de proximité

7 AUTRES SUJETS

- 7.1 Varia
 - 7.1.1 Participation à la Journée conférence des lacs de la CAPSA
 - 7.1.2 Achat d'une banque d'heures chez Info-teck
- 7.2 Point d'information du Maire

7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)

7.4 Levée de l'assemblée

1 ADMINISTRATION DE LA MUNICIPALITÉ

1.1 Ouverture de l'assemblée

La session est ouverte à dix-neuf heures trente minutes (19h30), sous la présidence de monsieur Serge Deraspe, maire. Madame Pascale Bonin, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim, agit à titre de secrétaire de l'assemblée.

1.2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

2019-05-067 Monsieur Deraspe fait la lecture de l'ordre du jour.

Il est proposé par madame Marjolaine Morasse

Et résolu que le conseil municipal adopte l'ordre du jour de la séance du 10 mai 2019 tel que proposé, en laissant le point Varia ouvert.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.3 Adoption du procès-verbal du 12 avril 2019

2019-05-068 **CONSIDÉRANT** que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 avril 2019 a été remis aux élus avant la présente séance;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donald Dryburgh et résolu que ce procès-verbal soit adopté tel que rédigé.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

1.4 Dépôt du bordereau de correspondance d'avril 2019

DÉPÔT DE LA CORRESPONDANCE:

Madame Pascale Bonin, directrice générale par intérim de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban fait la lecture des points d'intérêt public reçus dans la correspondance du mois d'avril 2019.

Tel que convenu avec le conseil municipal, l'ensemble de la correspondance est déposé sans lecture intégrale après que les conseillers en ont pris connaissance.

1.5 Mobilier pour le bureau du maire

2019-05-069 Tenant qu'il y a lieu de mettre à niveau le mobilier du bureau du maire;

Tenant compte que 2 soumissions ont été demandées;

Tenant compte que la soumission d'Ébénisterie est la plus basse conforme,

Il est proposé par madame Ginette Bourré

et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater Ébénisterie Montauban Inc., représenté par M. Henri Carrier, pour

construire le mobilier du bureau du maire. au coût de 2860\$, taxes en sus, tel que décrit sur sa soumission en date du 15 avril 2019.

Adoptée

1.6 Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf : Demande du maintien du service de guichet automatique sur le territoire de Notre-Dame-de-Montauban

2019-05-070 Considérant que Desjardins contribue au mieux-être économique et social des personnes et des collectivités dans les limites compatibles de son champ d'action ;

Considérant que le conseil d'administration de la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf a annoncé récemment aux élus municipaux et à la population de Notre-Dame-de-Montauban, sa décision de fermer le guichet automatique de la municipalité pour le 17 juin 2019 ;

Considérant que le président du conseil d'administration de la Caisse et le directeur général affirment que cette décision ne repose pas sur un élément de rentabilité, mais plutôt sur l'évolution de l'utilisation des services par les membres vers de nouvelles technologies telles, Accès D, le numérique et les applications mobiles;

Considérant que le territoire de Notre-Dame-de-Montauban est le seul territoire de la Caisse de l'Ouest de Portneuf qui n'est pas desservi par un réseau Internet à haut débit ni par un réseau mobile sans fil, rendant impossible l'utilisation des nouvelles technologies sur lesquelles la décision de retirer le guichet automatique a été prise;

Considérant que la captivité des membres résidents sur le territoire de Notre-Dame-de-Montauban au réseau physique de Desjardins, n'est pas ressortie de l'analyse faite par le CA de la Caisse de l'Ouest de Portneuf, démontrant leur méconnaissance de l'environnement étant donné leur justification par l'utilisation de technologies non accessibles sur le territoire de Notre-Dame-de-Montauban;

Considérant que la décision de fermer le guichet automatique à Notre-Dame-de-Montauban est le résultat d'un manque de compréhension et de cohérence des politiques de Desjardins entre l'utilisation de services Internet et mobile sans fil inaccessibles sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban et les besoins des membres;

Considérant la voix des membres unie lors de la rencontre d'information tenue par la caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf le 18 avril 2019 et l'absence de solution avec la particularité existante à Notre-Dame-de-Montauban démontrent une écoute déficiente et un intérêt non soutenu des besoins minimums des membres sur le territoire de Notre-Dame-de-Montauban limités à un accès restreint au réseau physique de Desjardins.

Considérant que ce service de guichet est un élément essentiel au développement économique de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban et au maintien de ses services de proximité (épicerie, station d'essence, restauration, tourisme, etc.);

Considérant que les dirigeants de la Caisse Desjardins de l'Ouest de Portneuf n'ont apporté aucune solution pour accompagner adéquatement les membres captifs du réseau physique de Desjardins se limitant aux arguments de l'utilisation du numérique, d'accès D et des applications mobiles non pertinents sur le territoire de Notre-Dame-de-Montauban ne favorisant aucunement une proximité relationnelle ni une démonstration d'action dans l'intérêt de ses membres.

Considérant que le retrait des services physiques, en plus de rendre les membres du territoire de Notre-Dame-de-Montauban coupés des services financiers de base offerts par Desjardins, pousse les consommateurs à se déplacer vers d'autres localités au détriment du village de Notre-Dame-de-Montauban qui n'a pas de point de service et dont l'annonce du retrait du guichet automatique le 17 juin 2019 résultera en une perte d'autonomie des membres et à une perte économique pour la localité de Notre-Dame-de-Montauban ;

Considérant les efforts importants et soutenus auprès des télécommunicateurs, du CRTC, des gouvernements provincial et fédéral par ce Conseil pour qu'un réseau Internet à haut débit et qu'un réseau mobile sans fil soient disponibles sur le territoire de Notre-Dame-de-Montauban dans un horizon de court à moyen terme.

Considérant l'ouverture et l'engagement du Directeur Général de la Caisse de l'Ouest de Portneuf à participer financièrement notamment par le Fonds de 100 millions et par les sommes disponibles dans le Fonds pour le développement du milieu, à un projet structurant donnant accès à un réseau de mobile sans fil sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban.

Considérant que ce Conseil regarde des solutions alternatives pour que du numéraire soit disponible en tout temps sur son territoire, en sollicitant et avec l'appui de la MRC, de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération canadienne des municipalités, le gouvernement fédéral afin que Poste Canada, en partenariat avec des institutions financières, offre ce service de proximité nécessaire dans tous les milieux ruraux.

Il est proposé par madame Marjolaine Morasse et résolu à la majorité des conseillers (Mme Martine Frenette s'étant abstenue)

Que ce Conseil demande aux membres du Conseil d'administration de la Caisse de l'Ouest de Portneuf de réviser leur position et de maintenir un guichet automatique sur le territoire de Notre-Dame-de-Montauban tant et aussi longtemps qu'un réseau Internet à haut débit et qu'un réseau mobile sans fil soient présents et disponibles sur l'ensemble du territoire de Notre-Dame-de-Montauban permettant d'utiliser les technologies numériques et les applications mobiles sur lesquels reposent les orientations de Desjardins et la décision de retirer le guichet automatique à Notre-Dame-de-Montauban.

Que ce Conseil demande l'appui du Premier Vice-président Réseau des Caisses et Services aux membres et clients, monsieur Éric Lachaine, afin que le modèle de distribution des caisses offre une proximité relationnelle ainsi qu'une alternative viable et cohérente pour les membres habitants sur un territoire n'ayant pas accès aux technologies numériques et aux applications mobiles, le temps que ces technologies soient supportées de façon permanente et durable et par conséquent qu'une solution efficace soit déployée pour offrir les services minimums sur le territoire de Notre-Dame-de-Montauban pour permettre de conserver l'expérience membre Desjardins.

Que ce Conseil demande au Conseil d'administration de la Fédération des Caisses du Québec et à son président monsieur Guy Cormier de s'assurer que le réseau des Caisses, par l'entremise des membres des Conseil d'administration, soit outillé convenablement pour :

- bien prendre en compte la lecture de l'environnement afin d'assurer une cohérence entre les décisions prises par un Conseil d'administration de caisse et la réalité des membres desservis afin d'éviter un accompagnement déficient et une expérience membre amère, rendant difficile de faire affaire avec Desjardins;
- permettre un arrimage entre les actions et les possibilités d'opérations des membres sur un territoire, surtout lorsque ces membres sont captifs d'un réseau physique.
- Avoir une écoute active et une compréhension de la réalité des membres de leur territoire afin de faciliter à ses membres de faire affaires avec Desjardins.

Qu'une copie conforme de la présente résolution soit transmise pour appui à la MRC de Mékinac, à la Fédération québécoise des municipalités et à la Fédération canadienne des municipalités.

Adoptée

2 TRÉSORERIE

2.1 Autorisation des dépenses du mois d'avril 2019

2019-05-071 Attendu que la liste des dépenses a été transmise à tous les membres du conseil;

Il est proposé par madame Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'approuver la liste des dépenses telle que déposée pour le mois d'avril 2019. La directrice générale est autorisée à procéder au paiement des dépenses y figurant pour un total de 477 144.64 \$.

ADOPTÉE

Je soussignée, certifiée par la présente, qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses présentées dans la liste des comptes au 30 avril 2019.

*Pascale Bonin
Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim*

2.2 Adoption du rapport financier 2018 et rapport de l'auditeur indépendant Raymond, Chabot, Grand, Thornton

2019-05-072 CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié dans lequel annonçait que le rapport financier de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban sera déposé à la séance du 10 mai 2019;

CONSIDÉRANT que la présentation du rapport financier de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a été fait par un représentant de la firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Martine Frenette

Et résolu;

QUE les états financiers 2018 de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban, préparés par la firme Raymond, Chabot, Grant, Thornton, comptables agréés, soient adoptés tels que présentés.

ADOPTÉE à l'unanimité des membres présents

2.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 15 minutes)

Début:

Fin:

3 SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Mise à jour de l'effectif des pompiers

2019-05-073 Tenant compte de la rencontre effectuée entre les membres des conseils municipaux de Notre-dame-de-Montauban et de Lac-aux-Sables afin de planifier le suivi de l'entente SISEM;

Tenant compte qu'il y a lieu de mettre à jour l'effectif des pompiers de la brigade de Notre-Dame-de-Montauban;

Tenant compte que les pompiers se devaient de signifier leur intérêt de demeurer dans la brigade afin d'être considéré dans la liste;

Il est proposé par madame Diane Du Sablon

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'entériner le tableau ci-contre comme étant représentatif de l'effectif des pompiers de la brigade incendie de Note-Dame-de-Montauban:

| Nom | Statut |
|-------------------|---------------|
| Denis Chateauvert | Pompier 1 |
| Mathieu Denis | Recrue |
| Kevin Frenette | Recrue |
| Michael Frenette | Recrue |
| Marc O'Bomsawin | Pompier 1 |

Jessy Gauthier-Perron Recrue
Sylvain Perron Pompier 1
Martin Rivard Recrue
Yves Sasseville Pompier 1

Adoptée

3.2 Nomination d'un directeur pour le SISEM

2019-05-074 Tenant compte du départ de M. Sylvain Lamarre en tant que directeur du SISEM en date du 4 mai 2019;

Tenant compte de la rencontre effectuée entre les membres des conseils municipaux de Notre-dame-de-Montauban et de Lac-aux-Sables afin de planifier le suivi de l'entente SISEM;

Tenant compte qu'il y a lieu de nommer un directeur par intérim dans les meilleurs délais;

Tenant compte des compétences et de la disponibilité de M.Jonathan Fontaine, directeur du Service Incendie de la Municipalité de Rivière-à-Pierre;

Il est proposé par madame Martine Frenette

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'entériner la nomination de M. Jonathan Fontaine à titre de directeur incendie par intérim du SISEM et ce en date du 4 mai 2019;

D'autoriser M. Serge Deraspe, maire, et Mme Pascale Bonin, directrice générale par intérim, à procéder à la signature du contrat de travail du directeur par intérim. Ce contrat est valide du 4 mai 2019 au 31 décembre 2019.

Adoptée

3.3 Protocole d'intervention - Sauvetage d'urgence en milieu isolé pour le territoire de la MRC de Mékinac

2019-05-075 **CONSIDÉRANT** que le Protocole d'intervention d'urgence pour l'organisation des services d'urgence en milieu isolé sur le territoire de la MRC de Mékinac (PLIU) a été déposé au ministère de la Sécurité publique;

CONSIDÉRANT que les municipalités doivent adhérer au PLIU et accepter la tarification de l'annexe 2 pour obtenir les services indiqués dans le protocole d'intervention;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban confirme en avoir pris connaissance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Marjolaine Morasse

Et résolu à l'unanimité des membres présents

Que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban confirme qu'elle adhère au Protocole d'intervention d'urgence pour l'organisation des services d'urgence en milieu isolé sur le territoire de la MRC de Mékinac (PLIU) et accepte la tarification présente à l'annexe 2 dudit protocole.

Adoptée

3.4 Renouvellement du contrat de licence et de soutien technique du SISEM avec Ico Technologies

2019-05-076 Il est proposé par madame Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser M. Jonathan Fontaine, directeur par interim du SISEM, à renouveler le contrat de licence et de soutien technique avec Ico Technologies. Ce contrat est valide du 1^{er} août 2019 au 31 juillet 2024. Le contrat de services de soutien technique au coût de 466.67\$/an est sujet à une augmentation annuelle de 2.5%.

ADOPTÉE

3.5 Engagement de crédit pour les licences des tablettes du SISEM et de Notre-Dame-de-Montauban

2019-05-077 Considérant qu'il y a lieu d'équiper la tablette achetée pour le SISEM et celle achetée pour la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban des logiciels nécessaires aux opérations;

Considérant la soumission d'Ico technologies à cet effet:

Il est proposé par madame Marjolaine Morasse

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'accepter la soumission d'Ico technologies à cet effet aux montants suivants, taxes en sus,:

Pour le SISEM: 950\$ pour la licence en mode déconnecté, 300\$ pour l'installation, 190\$ pour le contrat de support annuel et 150\$ pour la mise à jour du poste. Cette somme sera prise à même le poste #02-22100 414.

Pour le Service incendie de Notre-Dame-de-Montauban : 950\$ pour la licence en mode déconnecté, 300\$ pour l'installation et 190\$ pour le contrat de support annuel. Cette somme sera prise à même le poste #02-22000 414.

ADOPTÉE

3.6 Engagement de crédit du SISEM pour l'achat d'une banque d'heures chez CLR

2019-05-078 Considérant qu'il y a lieu d'optimiser la banque de données dans le logiciel Target;

Considérant l'expertise de CLR dans ce genre d'exercice d'optimisation:

Il est proposé par madame Diane Du Sablon

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'acheter une banque de 10 heures pour service informatique chez CLR au coût de 130\$/heure, taxes en sus. Cette somme sera prise à même le poste #02-22100 414 du SISEM.

ADOPTÉE

4 TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

4.1 Épandage et fourniture d'abat-poussière

2019-05-079 Tenant compte qu'une invitation de soumission a été transmise à 2 soumissionnaires;

Tenant compte que la municipalité a retenu la soumission la plus basse;

Il est proposé par madame Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De mandater la firme Somavrac c.c. pour l'épandage et la fourniture d'un volume d'abat-poussière de 125 000 à 130 000 litres (chlorure de calcium 35% AP-35) au prix de unitaire de:

- 0.3280\$/litre pour la saison 2019;
- 0.3332\$/litre pour la saison 2020.

Adoptée

4.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) 2018 - Dossier #2018-35005-04-609

2019-05-080 CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a reçu l'information en 2018, que le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports lui a accordé un montant de 177 463\$ pour l'année 2018 dans le cadre du programme d'aide à l'entretien du réseau routier local;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Donald Dryburgh

Et résolu;

QUE ce conseil approuve le rapport des dépenses au montant de 257 702.62\$ dans le programme d'aide à l'entretien du réseau routier local aide financière - Volet principal, dossier #2018-35005-04-609;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers;

4.3 Nettoyage du puits aux Mines: heures supplémentaires

2019-05-081 CONSIDÉRANT que dans le cadre du projet de remplacement du réservoir d'eau potable du secteur Montauban, il y a lieu d'inclure des travaux de nettoyage du puits de surface;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban a octroyé le mandat à l'entreprise R.J. Lévesque de Trois-Rivières au prix de 5 863.73\$ taxes incluses lors de la séance du 12 octobre 2018 (résolution #2018-10-261);

Considérant que les travaux ont toutefois nécessité plus de temps;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par monsieur Donald Dryburgh

Et résolu;

QUE ce conseil accepte de défrayer la facture #F000187 de l'entreprise R.J. Lévesque pour les travaux exécutés à date au montant de 9625\$, taxes en sus, pour le nettoyage du puits de surface. Ces dépenses seront payées à même la TECQ. Il est à noter que les travaux ne sont pas complétés et qu'une deuxième phase de nettoyage, avec produits chimiques, devra être initiée.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

4.4 Mandat à LCS pour le recherche de fuites dans les 2 réseaux d'aqueduc

2019-05-082 Tenant compte que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban n'est pas en mesure de compléter le nettoyage du puits dans le secteur des Mines dû à un problème de pression sur le réseau;

Tenant compte que ce problème est probablement dû à la présence de fuites sur le réseau;

Tenant compte qu'il y a lieu de faire appel à une firme spécialisée car les efforts faits à l'interne n'ont pas porté fruit;

Tenant compte qu'il y aurait lieu, tant qu'à faire déplacer cette firme spécialisée, de la mandater aussi pour faire cet exercice dans le secteur de Notre-Dame de Angès;

EN CONSÉQUENCE il est proposé par madame Diane Du Sablon

Et résolu;

QUE ce conseil mandate la firme LCS Inc, pour procéder à la détection de fuites sur

les réseaux:

- du secteur des Mines, au coût de 1500\$, taxes en sus
- du secteur de Notre-Dame des Anges, au coût de 2550\$, taxes en sus

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers.

5 AMÉNAGEMENT, URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

5.1 Avis de motion du règlement 2019-366 créant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère madame Martine Frenette qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement #2019-366 créant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques sera adopté

5.2 Dépôt et présentation du projet de règlement 2019-366 créant un programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques

5.3 Avis de motion du règlement d'emprunt #2019-367 d'un montant de 400 000\$ aux fins de financer le Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques #2019-366

Avis de motion est par la présente donné par la conseillère madame Marjolaine Morasse qu'à une séance subséquente, tenue à un jour ultérieur, un règlement d'emprunt #2019-367 d'un montant de 400 000\$ aux fins de financer le Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques #2019-366 sera adopté

5.4 Dépôt et présentation du règlement d'emprunt #2019-367 d'un montant de 400 000\$ aux fins de financer le Programme de réhabilitation de l'environnement pour la mise aux normes des installations septiques #2019-366

5.5 Formations à suivre par l'inspecteur en bâtiment et en environnement

2019-05-083 Il est présenté par madame Marjolaine Morasse

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'inscrire l'inspecteur en bâtiment et en environnement. Mme Karine Fortin, aux formations suivantes offertes par la COMBEQ et/ou la FQM:

- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RPEP) le 23 mai à Drummondville au coût de 300.16\$, taxes en sus;
- Politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables les 12 et 13 juin à Drummondville au coût 561.46\$, taxes en sus
- Le comité consultatif d'urbanisme (CCU), un outil de démocratie participative au service de la collectivité le 28 mai en ligne au coût de 80\$, taxes en sus.

Adoptée

5.6 Tenue d'une formation par InnovExplo

2019-05-084 Tenant compte que les élus désirent être mieux outillés en ce qui a trait aux processus de développement et d'autorisation de projets miniers;

Tenant compte que la firme InnovExplo offre des services de formation et de

consultation sur ce sujet;

Il est présenté par monsieur Donald Dryburgh

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'inscrire les élus et la directrice générale à la *Formation d'introduction aux processus de développement et d'autorisation de projets miniers* de la firme Innov-Explo au coût de 6135\$, taxes en sus;

D'autoriser le paiement d'un dépôt de 2000\$ avant le début de la formation.

Adoptée

5.7 Entente de partenariat pour le déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques

2019-05-085 Tenant compte que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban désire promouvoir le déploiement d'une borne électrique sur son territoire;

Tenant compte que le lieu identifié pour ce déploiement est dans le triangle constitué des bureaux municipaux, de la Coopérative et de l'aréna;

Tenant compte que le programme de financement FARR défraie 80% du coût;

Tenant compte qu'afin de faire ce déploiement, il y lieu de signer une entente avec Hydro-Québec;

Il est proposé par madame Diane Du Sablon

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'autoriser le déploiement d'une borne sur piédestal au coût d'environ 1400\$ (après la subvention du FARR);

D'autoriser M. Serge Deraspe, maire, à signer l'entente de partenariat pour le déploiement de cette borne de recharge pour véhicules électriques avec Hydro-Québec.

Adoptée

5.8 Protocole d'entente de collaboration entre les différentes organisations et les autres acteurs pour les situations d'insalubrité dans les habitations

2019-05-086 CONSIDÉRANT l'importance à accorder aux citoyens en situation d'insalubrité sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban ;

CONSIDÉRANT la nécessité de renforcer les rôles de chacune des organisations liés à la gestion des situations d'insalubrité dans les habitations et leur volonté de collaborer dans de tels cas;

CONSIDÉRANT que chaque organisation intervient dans son champs d'expertises qui lui est propre et permet aux citoyens vivants des conditions d'insalubrité ainsi qu'à leur entourage d'accéder à des services d'aide;

CONSIDÉRANT l'absence de coordination formelle entre les interventions des différents acteurs du milieu en contexte d'insalubrité;

CONSIDÉRANT la préoccupation de la Table de santé mentale adulte de Vallée-de-Batiscan, de mettre de l'avant des initiatives favorisant l'amélioration des conditions de logement des résidents et résidentes de la MRC et, par conséquent, l'implantation du projet de soutien « Ensemble et bien logé! » au sein de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT la volonté des organisations du territoire de la MRC de Mékinac de coordonner et de concerter leurs actions en cas d'insalubrité, et ce, au bénéfice des individus, de l'entourage, et ultimement, de l'ensemble de la communauté dans le respect de la mission et des rôles respectifs de chacune des organisations et autres acteurs;

CONSIDÉRANT qu'un protocole d'entente de collaboration entre les différentes organisations et les autres acteurs pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Mékinac a été préparé;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil reconnaissent l'avoir reçu et lu ;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Bourré

Et résolu à l'unanimité des membres présents

- QUE le conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban approuve le protocole d'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Mékinac;
- QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban adhère, avec les différentes organisations et les autres acteurs, à l'entente de collaboration pour les situations d'insalubrité dans les habitations sur le territoire de la MRC de Mékinac;
- QUE Monsieur Serge Deraspe, maire et Madame Pascale Bonin, directeur général soient autorisé à signer ledit protocole pour et au nom de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban.

ADOPTÉE

5.9 Approbation du règlement d'emprunt #32-2019 de la RRGMRP décrétant un emprunt de 3 376 758\$

2019-05-087 CONSIDÉRANT QUE la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf a la responsabilité de la gestion des matières résiduelles pour toutes ses municipalités membres;

CONSIDÉRANT QUE la cellule d'enfouissement numéro 2 sera remplie au maximum de sa capacité au plus tard à l'été 2020, la Régie doit entreprendre des démarches en vue de la réalisation de travaux de construction d'une nouvelle cellule d'enfouissement (cellule numéro 3) au lieu d'enfouissement technique de Neuville sur les lots 3 706 438 et 3 706 439;

CONSIDÉRANT QUE la Régie a adopté un règlement d'emprunt de 3 376 758 \$ pour la réalisation desdits travaux;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités membres de la Régie doivent approuver ce règlement d'emprunt par une résolution de leur conseil au plus tard à la deuxième séance ordinaire qui suit la réception d'une copie transmise par la secrétaire-trésorière de la Régie et si elles ne le font pas, le règlement sera réputé approuvé par les municipalités ;

CONSIDÉRANT QUE l'approbation de ce règlement d'emprunt est également soumise à la procédure suivante :

1- Avis public aux contribuables du territoire de chacune des municipalités au profit desquelles la dépense est effectuée, les avisant qu'ils ont un délai de trente (30) jours pour demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de soumettre ce règlement à l'approbation des personnes habiles à voter de chacune des municipalités ;

2- Approbation du règlement par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

SUR LA PROPOSITION DE MADAME DIANE DU SABLON

IL EST RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban approuve le règlement d'emprunt numéro 32-2019 de 3 376 758 \$ adopté par la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf le 18 avril 2019.

Adoptée

5.10 Application du règlement 309 sur les nuisances

2019-05-088 Il est présenté par madame Marjolaine Morasse

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De déléguer, selon l'article 31, à l'inspecteur en bâtiment et en environnement la charge de faire appliquer le règlement #309 relatif aux nuisances de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban.

Adoptée

6 LOISIRS ET CULTURE, SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Départ des religieuses

2019-05-089 Considérant qu'après une longue mission d'éducation et de services à la communauté de 119 ans, les religieuses Saint-Coeur-de-Marie vont définitivement quitter la région pour retrouver le calme de leur maison de retraite à Beauport;

Considérant que Soeur Rita Miller et Soeur Céline Boilard, qui vont quitter leur résidence à Notre-Dame-de-Montauban dans les prochaines semaines, sont les derniers témoins de cette communauté qui s'est dévouée à l'éducation de beaucoup d'adultes de nos milieux;

Considérant qu'elles ont oeuvré dans les paroisses de Notre-Dame-des-Anges, de Saint-Éloi-les-Mines, de Saint-Ubalde, de Lac-aux-Sables et de Rivière-à-Pierre;

Considérant qu'il y a lieu de leur signifier notre gratitude et notre appréciation;

Il est proposé par madame Ginette Bourré

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'inviter tous ceux qui ont étudié avec elles qu'ils soient de Notre-Dame-des-Anges, de Saint-Éloi-les-Mines, de Saint-Ubalde, de Lac-aux-Sables et de Rivière-à-Pierre à une messe en leur honneur qui se tiendra à 15 heures le 15 juin 2019 à Notre-Dame. Cette messe sera suivie d'un cordial servi au Centre municipal à 16 heures et d'un buffet à 17 heures;

Que la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban offre la salle gratuitement pour cet événement et un montant de 300\$ pour l'organisation de l'activité.

Adoptée

6.2 Mérule pleureuse

2019-05-090 Considérant la mise sur pied d'un programme gouvernemental pour venir en aide aux propriétaires de résidences infestées de mérule pleureuse;

Considérant que les subventions offertes par le gouvernement permettent de couvrir seulement une partie des travaux de décontamination ou de reconstruction d'une maison aux prises avec la mérule pleureuse;

Considérant que certaines maisons atteintes par la mérule pleureuse devraient être reconnues comme perte totale et être admissibles à une subvention égale à 100% de leur valeur en excluant le terrain comme c'est le cas pour les sinistrés ayant subi une perte totale de leur résidence lors d'inondations;

En conséquence, il est proposé par madame Marjolaine Morasse

Et résolu à l'unanimité des membres présents

De demander au gouvernement de bonifier le programme de subvention qui vient en aide aux victimes de la mérule pleureuse considérant que ses victimes ne touchent aucun sou de leurs assureurs;

De faire parvenir une copie de la présente résolution à Mme Andrée Laforest, ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation de même qu'aux municipalités de la région.

Adoptée

6.3 Aide financière Fête Nationale 2019

2019-05-091 CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban participe financièrement à chaque année pour la réalisation de la Fête Nationale;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par madame Ginette Bourré

Et résolu;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise la directrice générale par intérim à verser l'aide financière au comité de la Fête Nationale 2019 au montant de 2500.00\$;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban demande une reddition de compte au comité de la Fête Nationale pour l'édition 2019;

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers

6.4 Appui à la demande de soutien aux événements à la MRC de Mékinac pour le NDA JAM

2019-05-092 CONSIDÉRANT que cette activité événementielle et touristique est un moteur économique important pour la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par madame Guylaine Gauthier et résolu que ce conseil appuie la demande de soutien aux événements de la MRC de Mékinac pour un montant de 1000.00\$ et que celle-ci soit versée au NDA JAM.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers;

6.5 Demande du NDA JAM: aide financière et leurs besoins

2019-05-093 CONSIDÉRANT que le NDA JAM a pris de l'expansion dans les dernières années;

CONSIDÉRANT que le NDA JAM doit faire de la publicité auprès des stations de radios (promotion de l'événement et de la municipalité par le fait même);

CONSIDÉRANT que le NDA JAM doit faire la location de divers équipements pour la sécurité du site;

CONSIDÉRANT que le NDA JAM fait des travaux à chaque année afin d'améliorer le site et la piste;

CONSIDÉRANT que le NDA JAM soumettra le plan du site et le détails des activités au directeur incendie du SISEM pour validation de même qu'une preuve d'assurances adéquates;

EN CONSÉQUENCE; il est proposé par madame Marjolaine Morasse

Et résolu

QUE ce conseil accepte de verser l'aide financière au montant de \$3500.00 au NDA JAM afin qu'il puisse faire la publicité pour l'événement ainsi que les modifications à leur site pour l'édition 2019;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise le NDA JAM à utiliser le terrain des loisirs, le terrain au pied de la montagne, une partie de la montagne, le terrain derrière la caserne pour le camping, l'agora, l'aréna (patinoire, chambres pour

les artistes), le garage, le terrain de l'éco-centre (qui sera fermé lors de l'événement), et avoir accès à la salle de conférence pour le comité;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise la fermeture de la rue du Puits ainsi qu'une partie de la rue de la Montagne, en laissant l'accès libre à la caserne en cas d'urgence et aux résidents de ces rues;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise le NDA JAM à dévier le sentier de VTT pendant leur fin de semaine d'activités. Les VTT auront le droit de circuler sur la rue Principale et l'Avenue des Loisirs, avec l'autorisation du Ministère des Transports et de la Sécurité du Québec (le NDA JAM s'engage à aller chercher les autorisations);

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban prête également gratuitement 1 chambre pour une nuitée pour hébergement des artistes à la salle des loisirs (si c'est disponible);

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers;

6.6 Autorisation prêt de l'employé en loisirs et d'un employé en voirie pour le NDA JAM

2019-05-094 **CONSIDÉRANT** que le NDA JAM est un événement qui attire des touristes dans notre municipalité;

CONSIDÉRANT que le NDA JAM est un moteur économique touristique important pour notre municipalité;

CONSIDÉRANT que le NDA JAM demande à la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban l'aide de deux employés comme suit:

CONSIDÉRANT que le NDA JAM se tiendra les 10 et 11 août 2019;

- La coordonnatrice en loisirs et culture, les 7, 8 et 9 août selon les besoins
- Un employé de la voirie, les 9 et 12 août pour l'installation et la désinstallation du site;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Guylaine Gauthier
Et résolu;

QUE la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban autorise la directrice générale par intérim à prévoir le prêt des deux employés demandés par le NDA JAM selon leurs besoins.

ADOPTÉE à l'unanimité des conseillers;

6.7 Demande aux gouvernements provincial et fédéral d'investir plus rapidement dans les réseaux mobile sans fil pour les milieux ruraux afin d'assurer la pérennité des systèmes de communication utilisés par la sécurité publique

2019-05-095 **Considérant** que les compagnies de télécommunication revoient leur offre de service afin de réduire, voire éliminer leur service de télécommunication (pagette) qui date des années 1960 devenu non rentable à la suite du développement et de l'utilisation d'application pour téléphone intelligent;

Considérant que les services d'incendie et d'urgence doivent ou devront fonctionner dans un avenir rapproché avec des cellulaires;

Considérant que le territoire de Notre-Dame-de-Montauban n'est pas desservi par un réseau mobile sans fil rendant complexe les services d'urgence;

Considérant que le service de premiers répondants sur le territoire de la Municipalité de Notre-Dame-de-Montauban est offert actuellement par des ressources de la municipalité voisine fonctionnant avec des téléphones cellulaires rendant difficile les interventions de premiers secours sur le territoire de Notre-Dame-de-Montauban;

Considérant que les pompiers qui assurent les services d'urgence sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban utilisent le service de messagerie (pagette), qui est devenu désuet et non rentable pour les compagnies de télécommunication;

Il est proposé par madame Martine Frenette

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que ce Conseil demande à la vice-première ministre, ministre de la Sécurité publique et ministre de la Capitale-Nationale madame Geneviève Guilbault et au ministre de l'Économie et de l'innovation, monsieur Pierre Fitzgibbon d'investir rapidement les sommes nécessaires pour installer un réseau mobile sans fil sur l'ensemble du territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban et des autres municipalités non couvert par un réseau mobile sans fil afin de permettre la pérennité d'un système de communication d'urgence.

Que ce Conseil demande à l'Honorable Navdeep Singh Bains, ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique, d'accélérer le décaissement des fonds prévus pour le développement de réseaux mobile sans fil et de créer des incitatifs ou des privilèges pour les télécommunicateurs qui développent les réseaux en région et, par conséquent, réduire les iniquités entre les communautés voisines pour les réseaux mobile sans fil afin que les petites municipalités puissent continuer de faire des partenariats pour les services de sécurité publique.

Que ce Conseil demande l'appui de la ministre de la Justice, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne et députée de Champlain madame Sonia LeBel, de la ministre des Affaires Municipales et de l'Habitation madame Andrée Laforest, du ministre de l'Infrastructure et des collectivités et député de Saint-Maurice – Champlain l'Honorable François-Philippe Champagne, Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et de monsieur Bernard Thompson préfet de la MRC de Mékinac pour que l'ensemble du territoire de Notre-Dame-de-Montauban et des autres territoires ruraux sans réseau mobile sans fil, soit desservi à court terme par un tel réseau permettant la pérennité des communications des services d'urgence sur son territoire.

Adoptée

Copie à tous ces gens ainsi qu'aux attachés politiques suivants: monsieur Gilles Bélanger, monsieur Félix Grenier, monsieur Maxime Boisvert et monsieur François Massicotte.

6.8 Demande à la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement et de l'Accessibilité, l'Honorable Carla Qualtrough de revoir l'offre de service de Poste Canada afin de faciliter l'accessibilité aux services de numéraire

2019-05-096 Considérant que Desjardins, souvent la seule institution financière présente dans les villages québécois, retire de plus en plus de guichets automatiques des petites localités restreignant l'accès aux services financiers de proximité en région.

Considérant que pour l'économie locale de ces petites communautés, tel que Notre-Dame-de-Montauban, la disponibilité rapide et facile de numéraire est primordiale car plusieurs commerces de ces petites communautés dépendent uniquement des transactions en argent comptant.

Considérant que le modèle de distribution des institutions financières ne privilégie pas et même exclut les services de proximité bancaires, tel le numéraire dans les petites municipalités.

Considérant que plusieurs modèles européens de services postaux offre des services de numéraires et que ces modèles fonctionnent bien et répondent aux services financiers de proximité des citoyens.

Considérant que Poste Canada est présente dans la majorité des localités partout au Canada.

Considérant que Poste Canada offre plusieurs services aux citoyens canadiens.

Il est proposé par madame Guylaine Gauthier

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que ce Conseil demande à l'Honorable Carla Qualtrough, ministre des Services publics et de l'Approvisionnement et de l'Accessibilité, de revoir l'offre de service de Poste Canada afin d'offrir un service de guichet distribuant du numéraire pour permettre aux petites localités de demeurer ou de redevenir vitalisée.

Que ce Conseil demande l'appui de l'honorable François-Philippe Champagne, Ministre de l'Infrastructure et des collectivités et député de Saint-Maurice – Champlain, de la Fédération québécoise des municipalités, de la Fédération canadienne des municipalités et du préfet de la MRC de Mékinac afin que le ministère des Services publics et de l'Approvisionnement revoit l'offre de service de Poste Canada pour permettre des services financiers de proximité partout au Canada pour préserver ou augmenter la vitalité économique des territoires occupés.

Qu'une copie conforme de la présente résolution soit également transmise pour appui à chacune des municipalités de la MRC de Mékinac.

Adoptée

6.9 Demande de subvention pour un projet pilote pour déployer la Fibre Internet à Haut débit sur les installations d'un réseau privé sur 10 km d'un secteur du territoire de Notre-Dame-de-Montauban non couvert par Pure-Fibre de Telus

2019-05-097 Considérant l'éligibilité du territoire de Notre-Dame-de-Montauban au projet PureFibre de Telus déployé en octobre 2019 offrant Internet Haut débit dans plusieurs secteurs de la Municipalité;

Considérant que le projet PureFibre de Telus rend disponible Internet à Haut débit dans tous les secteurs où les installations (poteaux) appartiennent à un réseau public;

Considérant la promesse de la Coalition avenir Québec et l'intention du gouvernement fédéral de brancher tous les ménages à un réseau Internet Haut débit,

Considérant qu'un secteur de Notre-Dame-de-Montauban d'environ 10 kilomètres ne sera pas déployé par le projet PureFibre dû à la présence d'un réseau privé d'électricité,

Considérant que l'élagage de la végétation aux abords de ce réseau est effectué pour le maintenir en bon état;

Considérant que plusieurs secteurs du Québec et des autres provinces canadiennes sont desservis par des réseaux privés;

Considérant qu'un projet pilote permettrait de définir les critères de programmes futurs pour rendre disponible un réseau Internet à Haut débit dans les secteurs desservis par des réseaux privés, pour atteindre l'objectif de brancher tous les ménages;

Considérant l'importance de définir des critères et des procédures adaptés à cette particularité présente sur les territoires occupés tels diagnostic du réseau, mise à niveau, achat et installation de la fibre et ententes, un projet pilote serait un atout considérable pour établir les conditions gagnantes de futurs programmes rendant disponible un réseau Internet à Haut débit dans des secteurs desservis par des réseaux privés;

Considérant que la présence de la fibre facilitera l'installation d'un réseau mobile sans fil sur les territoires;

Il est proposé par madame Martine Frenette

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que ce Conseil demande à madame Sonia LeBel, ministre de la Justice, ministre responsable des Relations canadiennes et de la Francophonie canadienne et députée de Champlain, à monsieur Pierre Fitzgibbon, ministre de l'Économie et de l'Innovation et à l'Honorable François-Philippe Champagne, ministre de l'Infrastructures et des Collectivités de financer un projet pilote pour déployer la Fibre Internet à Haut débit sur

les installations d'un réseau privé permettant définir des critères et des procédures de programmes futurs. Le projet pilote suggéré inclus l'ensemble des étapes notamment, diagnostiquer l'état des installations, les mettre à niveau au besoin, acheter et installer de la Fibre Telus dans un secteur d'environ 10 kilomètres desservi par un réseau privé pour l'installation d'un réseau Internet à haut débit lors du déploiement PureFibre de Telus à l'automne 2019.

Que ce Conseil demande à Telus d'accepter, si un projet pilote est subventionné, d'inclure dans le déploiement PureFibre à Notre-Dame-de-Montauban le secteur du lac Trois-Milles desservi par les installations d'un réseau privé.

Que ce Conseil autorise le maire et la directrice générale par intérim à conclure une entente avec le propriétaire du réseau privé d'électricité desservant les résidents du lac Trois-Milles, si le projet pilote présenté est subventionné et accepté, pour obtenir le droit de réaliser le projet pilote sur ses installations et d'assurer une pérennité du service afin que les résidents du Lac Trois-Milles puissent avoir le service Internet Haut débit lors du déploiement PureFibre de Telus à l'automne 2019.

Adoptée

Copie à tous ces gens et aux attachés politiques suivants: monsieur Gilles Bélanger, monsieur Félix Grenier, monsieur Maxime Boisvert, monsieur François Massicotte et au représentant Telus, monsieur Vincent Gagné.

6.10 Négociation d'entente ou de contrat en lien avec les services de proximité

2019-05-098 Considérant que des services de proximité sont offerts sur le territoire de la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;

Considérant que la bâtisse offrant certains services de proximité appartient à la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban;

Considérant que la municipalité de Notre-Dame-de-Montauban doit négocier certaines ententes ou contrats en lien avec les services de proximité.

Il est proposé par madame Martine Frenette

Et résolu à l'unanimité des conseillers

Que ce Conseil autorise le maire et la directrice générale par intérim à négocier, selon les besoins, les ententes ou les contrats en lien avec les services de proximité après que la majorité des conseillers aient approuvé ces contrats ou ententes.

Adoptée

7 AUTRES SUJETS

7.1 Varia

7.1.1 Participation à la Journée conférence des lacs de la CAPSA

2019-05-099 Il est proposé par monsieur Donald Dryburgh

Et résolu à l'unanimité des conseillers

D'autoriser Mme Diane DuSablou, conseillère, à participer à la Journée-Conférence des Lacs organisée par la CAPSA le 26 mai 2019 au Club nautique du lac Sept-îles de Saint-Raymond.

Adoptée

7.1.2 Achat d'une banque d'heures chez Info-teck

2019-05-100 Considérant que la banque antérieure a été épuisée suite au remaniement administratif et à l'embauche d'un inspecteur;

Considérant les besoins courants des divers départements;

Il est proposé par madame Marjolaine Morasse

Et résolu à l'unanimité des membres présents

D'acheter une banque de 20 heures pour service informatique chez Infoteck au coût de 71.95\$/heure, taxes en sus.

Adoptée

7.2 Point d'information du Maire

7.3 Période de questions - Parole à l'assemblée (max. 30 minutes)

7.4 Levée de l'assemblée

2019-05-101 Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est proposé par madame Martine Frenette

Et résolu que la séance soit levée à 21h50.

ADOPTÉE à l'unanimité par les conseillers.

Monsieur Serge Deraspe
Maire

Madame Pascale Bonin
Directrice générale et secrétaire-trésorière
par intérim

" Je, Serge Deraspe, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi, de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du code municipal" En foi de quoi je signe ce 14 mai 2019.